

ANNEXE I

AVIS DE MANŒUVRE

Activité d'instruction et/ou de contrôle sans blindé chenillé, sans aéronef, sans moyen Marine, sans artifices, sans munitions (même d'exercice) hors celles destinées à la protection et à la sauvegarde des éléments isolés conformément à la réglementation. Effectif inférieur ou égal à 70 PAX.

1. NOM ET NATURE DES EXERCICES

Exercice d'instruction et/ou de contrôle, en terrain libre, d'un module de défense sol-air avant projection.

2. CALENDRIER DES EXERCICES

Du 27 mai au 11 juin 2023.

Du 10 au 13 juillet 2023.

3. FORMATION PARTICIPANT AUX EXERCICES

1^{re} batterie du 54^e régiment d'artillerie.

4. LIEUX DES EXERCICES / PRÉFECTURES CONCERNÉES

(83) Hyères, (83) La Crau, (83) La Farlède, (83) Solliès-Pont, (83) Solliès-Toucas, (83) Pierrefeu du var, (83) Cuers, (83) Puget ville, (83) Carnoules, (83) Pignans, (83) Gonfaron, (83) Le Luc, (83) Le Cannet-des-Maures, (83) Vidauban, (83) Les Arcs, (83) Taradeau, (83) Draguignan, (83) Le Muy, (83) Lorgues, (83) Entrecasteaux, (83) Le Thoronet, (83) Cabasse, (83) Carcès, (83) Montfort-sur-Argens, (83) Correns, (83) Cotignac, (83) Le Val, (83) Vins-sur-Caramy, (83) Rocbaron, (83) Garéoult, (83) Néoules, (83) Forcalqueiret, (83) Ste Anastasie-sur-Issole, (83) Besses-sur-Issole, (83) Flassans-sur-Issole, (83) Brignoles, (83) La Celle, (83) La Roquebrussanne, (83) Tourves, (83) St-Maximin-La-Ste-Baume, (83) Bras, (83) Chateauvert, (83) Barjols, (83) Ponteves, (83) Tavernes, (83) Varages, (83) La Verdière, (83) Montmeyan, (83) Fox-Amphoux, (83) Sillans-la-Cascade, (83) Salernes, (83) Aups, (83) Régusse, (83) Villecroze, (83) Tourtour, (83) St-Pierre-de-Tourtour, (83) Ampus, (83) Ginasservis, (83) Saint Julien, (83) Saint Martin de Pallières, (83) Seillons Source d'Argens, (83) Brue-Auriac, (83) Artigues, (83) Rians, (83) Vinon sur Verdon / préfecture du Var.

(04) Gréoux les bains, (04) Corbières en Provence, (04) Sainte Tulle, (04) Manosque, (04) Volx, (04) Villeneuve, (04) Oraison, (04) Valensole, (04) Brunet, (04) Allemagne en Provence, (04) Saint Julien d'Asse, (04) Estoublon, (04) Saint Jurs, (04) Puimoisson, (04) Riez, (04) Roumoules, (04) Moustiers Sainte Marie, (04) Montagnac Montpezat, (04) Quinson / préfecture des Alpes de Haute Provence.

5. RESPONSABLE DES ACTIVITÉS (nom, grade, fonction, tph, mail, fax...)

Lieutenant-colonel LOREILLE

Chef S3

PTT : 04.98.04.78.17

PNIA : 864.835.78.17

Mail to : ingrid.loreille@intradef.gouv.fr

Chef d'escadron GUERLIN

Adjoint au chef S3

PTT : 04.98.04.79.74

PNIA : 864.835.79.74

Mail to : jerome.guerlin@intradef.gouv.fr

6. MOYENS ENGAGÉS

Du 27 mai au 11 juin 2023 : 1 SGTASA à 2 sections à 4 pièces (VLRA et/ou VAB).

Effectif : 4/16/43//63.

Véhicules (type et nombre) : 6 VT4, 1 GBC VPC, 1 KERAX NC1 VE, 1 VLRA RADAR, 1 TRM 200/13 VP RADAR, 1 GBC VS, 4 VAB T20/13, 4 VLRA, 2 GBC LOG (LOT 7 + ATELIER DEM-MSIC) + 1 moyen lourd de dépannage pour les VAB. Ces 3 derniers seront tous d'alerte au quartier.

Participation d'un hélicoptère isolé : NON.

Du 10 au 13 juillet 2023 : 1 SGTASA à 1 section à 6 pièces sur VAB.

Effectif : 3/11/29//43.

Véhicules (type et nombre) : 3 VT4, 1 GBC VPC, 1 KERAX NC1 VE, 1 VLRA RADAR, 6 VAB T20/13, 2 GBC LOG (LOT 7 + ATELIER DEM-MSIC) + 1 moyen lourd de dépannage pour les VAB. Ces 3 derniers seront tous d'alerte au quartier.

Participation d'un hélicoptère isolé : NON.

7. ITINERAIRES UTILISÉS/COMMUNES CONCERNÉES

Recouvre l'ensemble des axes routiers principaux, secondaires, communaux, ainsi que les chemins domaniaux et privés (en accord préalable avec le propriétaire en cours de manœuvre) reliant toutes les communes déclinées dans le paragraphe 4 et inclus dans la limite tracée sur la carte de manœuvre en annexe II.

8. ZONE DE MANŒUVRE

Voir carte en annexe II

Délimitation :

31 T GJ 294/675 – 32 T KP 723/700 – 32 T LP 015/256 – 32 T LP 018/117 – 32 T KN 690/737 – 32 T KN 571/757 – 31 T GJ 284/148 – 31 T GJ 200/460.

Aucun déploiement de matériels ne sera effectué dans le parc naturel régional de la plaine des Maures.

9. BIVOUACS ET GITES D'ÉTAPES

Diverses zones de bivouacs sont connues et recensées :

- P1 : circuit du Var (accord préalable propriétaire) ;
- P2 : aérodrome de Vinon sur Verdon (accord préalable propriétaire) ;
- P3 : aire de camping-car à Puimoisson (accord préalable de la mairie) ;
- P4 : aérodrome de Cuers (accord préalable propriétaire) ;
- P5 : forêts domaniales de la zone de manœuvre (après reconnaissance).

Elles seront utilisées à tour de rôle en fonction du déroulé de l'exercice.

10. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DÉJÀ PRIS OU À VENIR

En fonction de l'avancée des exercices et selon les conditions sécuritaires du moment, les bivouacs (volume max un sous groupement) pourront être implantés sur des terrains privés que le régiment a l'habitude de fréquenter ou de circonstance. Les propriétaires seront alors contactés par les équipes de reconnaissance et les emplacements ne seront occupés qu'après leur consentement.

PSR :

LTN Verrier Tel : 04.98.04.79.71 du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 13h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h. En dehors de ses horaires, veuillez contacter le cadre de permanence ci-dessous.

CDU :

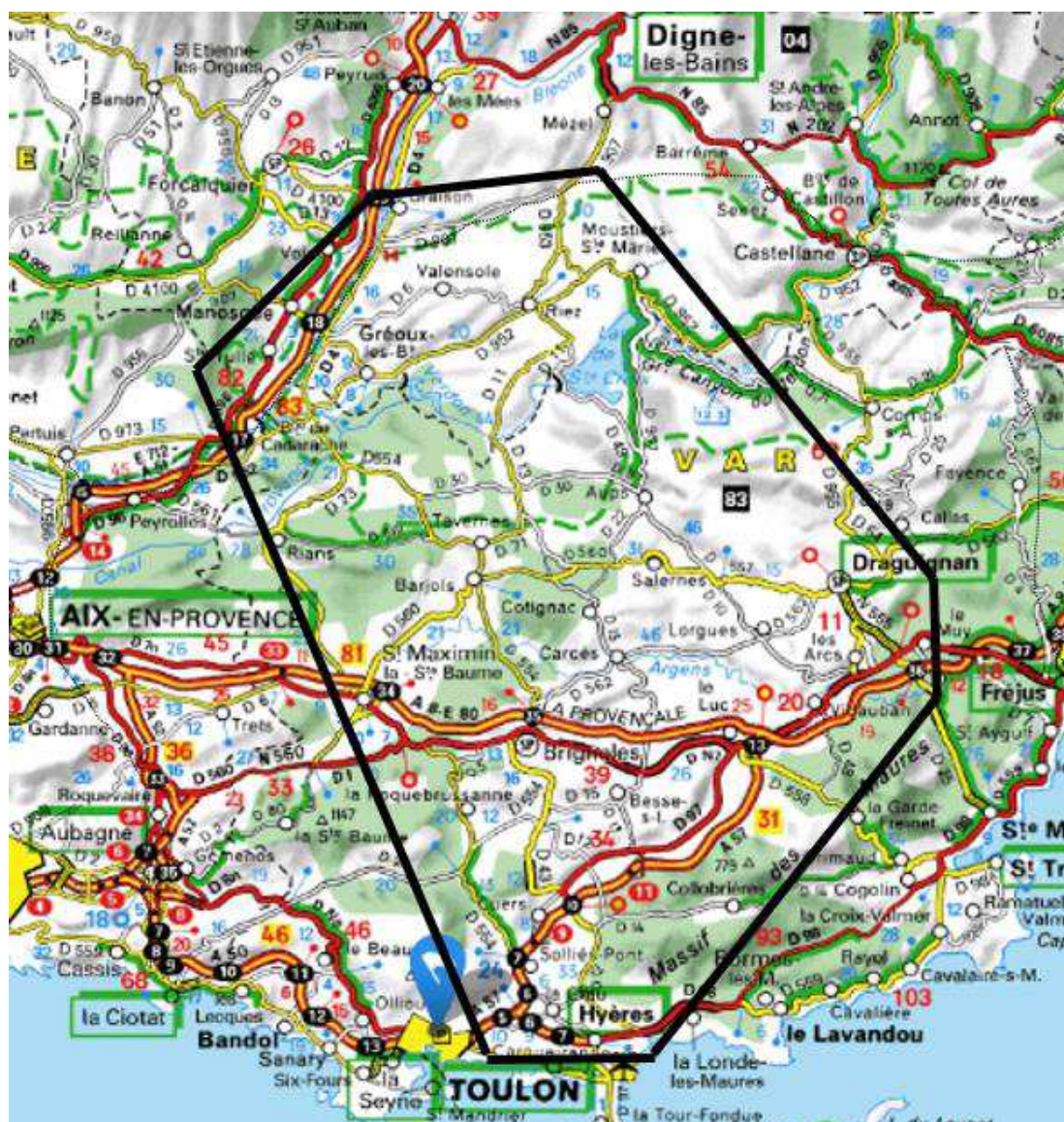
CNE Tocquec Tel : 04.98.04.77.41

CADRE DE PERMANENCE 54° RA :

Tel : 04.98.04.77.10

ANNEXE II

CARTE DE LA ZONE DE MANŒUVRE



MCF B1

Exercices en terrain libre

Du 27 mai au 11 juin 2023.

Du 10 au 13 juillet 2023.

Zones de déploiements types en défense d'itinéraires



Zones de déploiements types en défense de points particuliers

